

Réunion du Conseil Municipal du 28 Juillet 2014

Le Conseil Municipal de Coulonges-Sur-L'Autize s'est réuni le 28 juillet 2014 à 19H00, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe GUERIT, Maire.

Etaient présents : M. GUERIT, Maire, MM. ARNAUD, MOREAU, Adjoint, MM. BARATON, DIEUMEGARD, MAINGOT, PAPOT, RENOUX, THOMAS, MMES BOUIN, CARTRON, MARTINI-CENDRE, RIVET, Elus.

Etaient absents-excuses : MM. HERMOUET, Mmes ALLIN, BLAIS, JUNIN, RENAUD, TAVERNEAU.

Secrétaire de séance :

Madame Sandrine MARTINI-CENDRE, élue secrétaire de séance à l'unanimité, déclare accepter cette fonction aux charges de droit.

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion :

La secrétaire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion, approuvé à l'unanimité, nous passons à l'ordre du jour.

Avis de la Chambre d'Agriculture sur la mise en compatibilité du PLU avec la déclaration de projet de la Coopérative de Faye-sur-Ardin :

M. Julien DIEUMEGARD, Administrateur et Francis THOMAS, Adhérent à la Coopérative Agricole des Producteurs (CAP) de Faye-sur-Ardin, ayant quitté la salle de réunion préalablement aux débats, ont été tenu éloigné durant la totalité des discussions relative à cette question.

Suite à la délibération en date du 20 juin 2014 concernant la déclaration de projet avec mise en conformité du PLU et sur demande de la Direction Départementale des Territoires (DDT), il est nécessaire pour un problème de formalisme et éviter des recours administratifs éventuels, de solliciter l'avis de la Chambre d'Agriculture au titre :

- du code rural
- de l'urbanisme.

M. le Maire donne lecture de l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, confirme l'approbation de la mise en compatibilité du PLU.

Avancement de grade :

Le Maire fait part à l'assemblée municipale qu'il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi suite à l'avancement de grade d'un agent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte la création de cet emploi, à savoir :

- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe pour 35h par semaine au 1^{er} Août 2014.

Dénomination de noms de rue :

Monsieur le Maire informe les élus municipaux, qu'il est nécessaire de mettre en place des noms de rue suite à diverses constructions d'habitations.

Monsieur le Maire propose de nommer la rue du lotissement privé « La Roche Blanche », « Rue de la Roche Blanche » et la rue du lotissement « Le Pré Maçon », « Rue du Pré Maçon ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte les différents noms proposés et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en place de ces nouvelles dénominations.

Indemnité d'éviction :

Monsieur le Maire informe les élus que, suite à l'achat/échange de terrain avec la coopérative TERRENA-POITOU et les consorts ROULEAU pour la réalisation du rond point du collège, la municipalité doit une indemnité d'éviction à M. Rémi MORISSET selon la délibération du 16 Décembre 2013.

Le montant de l'indemnité est de 900 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à mandater la somme prévue.

Prix de vente du livre d'Eva DEMARELATROUS :

Monsieur le Maire informe les élus municipaux que selon la convention établie avec la Maison du Patrimoine de Saint Marc la Lande, 50 exemplaires du livre présentant les œuvres de Mme DEMARELATROUS sont mis à la disposition de la municipalité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de mettre à la vente ce livre et de fixer son prix à 14,50 € l'unité.

L'ordre du jour étant épuisé et l'examen d'aucune autre demande n'étant présenté, le Président déclare la séance levée.

De tout quoi, le présent procès-verbal a été dressé que les membres ont signé avec le Président et le Secrétaire de Séance.

Ce procès-verbal sera affiché au lieu habituel.